



PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE MASTERE SPECIALISE

ÉTUDIANT

*ANNEE SCOLAIRE
2023-2024*

Je soussigné(e) m'engage à régler les frais de scolarité si je suis admis(e) à l'ENSAE Paris et que je souhaite intégrer l'ENSAE Paris pour l'année scolaire 2023-2024 selon l'échéancier suivant :

Mastère Spécialisé (coût total de 9 500 euros)

500 € à la confirmation de mon inscription (avant mi-juillet 2023)
4 500 € le jour de la rentrée administrative (fin août 2023)
4 500 € au 15 janvier 2024.

Je prends note :

- qu'aucune dérogation ne me sera accordée,
- que l'absence de versement d'une somme due à la date prévue entraînera automatiquement ma radiation de la scolarité de l'ENSAE Paris,
- que l'ensemble des frais de scolarité resteront à régler dans l'échéancier prévu, même en cas de démission, de radiation ou d'échec.

A, le

Signature

(précédée de la mention lu et approuvé)